

PROCES-VERBAL du Conseil Municipal

Séance du LUNDI 27 JANVIER 2020 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - B. SANCHEZ - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - R. ROUX - G. MARCHAND - Th. SABATIER - B. RIGGIO - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - Y. CHETTOUH - A. GARCIA - F. BRUNA - S. BASTET -

Procurations : B. ROMANINI à R. ROCHE - N. GILLET à RIGGIO B. - M. LOPEZ à F. BRUNA - B. LABARRE-LEBOUC à S. BASTET -

Absents Excusés : C.FAURE -

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 16 Décembre 2019.

3/ / DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Comme chaque année depuis 2009 (pour les communes de plus de 3500 habitants), le Conseil municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations budgétaires (DOB). Tous les Membres de l'Assemblée ont reçu avec leur convocation à cette séance une note explicative permettant d'effectuer un rappel sur la présentation du budget, le contexte institutionnel et les perspectives économiques nationales et la présentation des éléments budgétaires de la Commune.

Monsieur le Maire constate que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu et clôt la question qui conformément à l'article L 2312-1 et suivants du CGCT n'est pas sanctionnée par un vote et ne présente pas de caractère décisionnel.

4 / RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CCRLP SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la CCRLP sur la mise à disposition d'un véhicule communal.

5/ ANNULATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE BIENS SANS MAITRES ET VACANTS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à annuler la délibération n°79/2019 du 20 mai 2019 relative au lancement d'une procédure de biens sans maître et vacants.

6/ ANNULATION DE LA DELIBERATION PORTANT SUR LA PROLONGATION D'UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à annuler la délibération n°125/2019 du 15 juillet 2019 portant sur la prolongation du délai d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner).

7/ RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir l'entreprise INEO dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public pour une durée d'un an à compter du 6 janvier 2020, pour une rémunération forfaitaire de 14 054.40 € TTC.

8/ RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance dans le domaine de l'urbanisme pour l'année 2020, au prix de 1 000 € HT.

9/ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SECOURS DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance des installations de secours des bâtiments communaux. Ce contrat est conclu pour une durée de trois années, à savoir 2020, 2021 et 2022 au prix de 5 513.20 € TTC par an.

10/ PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS AQUATIQUES 2019/2020 ECOLE ELEMENTAIRE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir la compagnie AURAN pour assurer le transport des élèves vers la piscine de Bollène, tous les vendredis à partir du 7 février 2020 jusqu'au 26 juin 2020, soit 15 séances. Le prix par jour est quantifié à 178 € TTC.

11/ RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux municipaux entre la commune et les associations locales.

12/ MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU SITE L'ILE VIEILLE

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du règlement portant sur la mise à disposition du site de l'Île Vieille.

13/ SOLICITATION REPARTITION DES AMENDES DE POLICE 2020 DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD44

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention estimée à 17 500 € dans le cadre la répartition des amendes de police 2020, au titre du projet d'aménagement de la RD44 et de sa mise en sécurité.

14/ SOLICITATION REPARTITION DES AMENDES DE POLICE 2020 DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD26

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention estimée à 17 500 € dans le cadre la répartition des amendes de police 2020, au titre du projet d'aménagement de la RD26 et de sa mise en sécurité.

15/ CRÉATION D'UN POSTE FILIERE ANIMATION

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (31.5/35) à compter du 1^{er} mars 2020.

16/ PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES 2020

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à recourir au service d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activités au service technique, dans le grade d'adjoint technique non titulaire à temps non complet (15/35), à compter du 9 mars 2020 jusqu'au 9 mars 2021.

17/ MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN

Rapporteur : M. PEYRON.

Avis favorable sur la motion de soutien à la filière VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN.

18/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

- Arrêté décidant de la révision du loyer d'un bien communal :
 - Le Loyer annuel du presbytère situé rue Jean Jaurès occupé est porté à 339 € (loyer actuel 334 €), à compter du 01/01/2020

- Le loyer mensuel de l'appartement situé à la résidence Henri Fabre occupé Mme Marina GUIGON est porté à 498 € (loyer actuel 492 €), à compter du 01/01/2020,
 - Le loyer mensuel de l'appartement situé au groupe scolaire Jean Moulin occupé par Mme Sabrina JAMBOU est porté à 535 € (loyer actuel 527 €), à compter du 01/01/2020,
 - Le loyer mensuel de l'appartement situé 116 Chemin Jean Moulin occupé par M. Yannick HUIBAN est porté à 519 € (loyer actuel 513 €), à compter du 01/01/2020,
 - Le loyer mensuel du local professionnel situé 108 rue Anatole France occupé par Mme Séverine BRUN est porté à 367 € (loyer actuel 357 €), à compter du 01/01/2020,
- Arrêté décidant de la révision de la rente viagère de Monsieur et Madame COUDENE Roger :
 - La rente viagère mensuelle versée à Monsieur et Madame COUDENE Roger est portée à 241.39 € à compter du 1^{er} février 2020. (239.26 € actuellement).

La séance est levée à 19h35.

Fait à MONDRAGON, le 28 janvier 2020.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**

**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**

